

COMMISSION DU FOOTBALL ENTREPRISE

REUNION DU
MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mme Véronique AMBLARD
MM. Jean-Noël AMBLARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE.
Excusé : M. Jacky BLANCARD

* * * * *

► Election du bureau

Le bureau est reconduit.

- Présidente : Véronique AMBLARD
- Vice-Président : Jacky BLANCARD
- Secrétaire : Jean-Noël AMBLARD
- Secrétaire Adjoint : Jean-Paul MORERE
- Membre : Régis DEBATISSE

Adoption de PV : Le PV de la réunion du 15/06/2023 est adopté à l'unanimité.

Coupe SENIQUETTE : 3 clubs engagés CHEMINOTS de GERZAT, AS MEDICALE PLUS et CENTESIA.

Championnat : L'US Agents Municipaux Clermont ne repart pas. Deux nouvelles équipes IMMENCITE et ONET. Le 92^{ème} RI devait s'engager mais une grande partie de la compagnie est partie en déplacement.

Challenge BOSSIN : 12 engagés : BIB FC, CHAMALIERES, CENTESIA FOOT, CHU, CLT AIA, IMMENCITE, GAZELEC, GERZAT CHEMINOTS, MEDICALE PLUS, VOLVIC, TRAMINOTS, ONET.

REUNION AVEC LES CLUBS

Tous les clubs sont représentés.

La commission renouvelle ses félicitations pour la saison 2022/2023 à :
VOLVIC SOURCES champion de D1
CENTESIA champion de D2
MEDICALE PLUS vainqueur du Challenge BOSSIN
CHEMINOTS GERZAT vainqueur de la Coupe SENIQUETTE

La présidente fait un tour de table pour vérifier et actualiser les coordonnées des clubs

Bienvenue à Monsieur Joao Pereira, qui remplace André CUERQ, représentant la commission départementale des Arbitres et chargé des désignations.

Merci pour son exposé sur le carton blanc.

► CHAMPIONNAT

Annonce de la composition des poules.

D1 : MEDICALE PLUS 1 – CHAMALIERES – CLT A.I.A. Asc – CLT GAZELEC 1 – GERZAT CHEMINOTS 1 – TRAMINOTS CLT – VOLVIC SOURCES – CENTESIA.

D2 : MEDICALE PLUS 2 – B.I.B.F.C. – C.H.U CLT – CLT GAZELEC 2 – GERZAT CHEMINOTS 2 – IMMENCITE – ONET

► RAPPELS IMPORTANTS

DOUBLE LICENCE

Le nombre de joueurs double-licence pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit :

D1 : 8 DL - D2 : 9 DL

LICENCE DIRIGEANT : Article 6.1 des règlements généraux LAURA FOOT **minimum 5**

DELEGUES AU TERRAIN : l'équipe recevante doit en présenter 2 (FMI)

TERRAIN IMPRATICABLE : pour les matchs « aller » et dans la mesure du possible, en cas de terrain impraticable de l'équipe recevante, le match doit se dérouler chez l'adversaire.

PARTICULARITE :

CHAMALIERES F.C. Entreprise devra fournir au District (qui fera suivre aux clubs de D1) une liste de 30 joueurs maximum qui seront seuls autorisés à figurer sur les feuilles de match.

PARTICIPATION AVEC LES EQUIPES RESERVES DES JOUEURS AYANT EFFECTUE LE DERNIER MATCH AVEC UNE EQUIPE EVOLUANT AU NIVEAU SUPERIEURE :

3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.

MUTATION (changement de club)

Exonération des droits de mutation pour le football entreprise. Lors de la demande de licence préciser dans les commentaires exonération article 90 règlement FFF pour le foot diversifié de niveau B.

FORFAIT ARBITRAGE : il reste fixé à 36 euros par match à payer par l'équipe qui reçoit.

REFERENTS POUR LES MATCHS DE CHAMPIONNAT ET COUPES :

En cas de report de match, l'équipe recevant devra prévenir au plus tôt :

L'arbitre désigné pour la rencontre,

Le District : secretariat@foot63.fff.fr

Les référents :

Régis DEBATISSE tel : 06 78 20 90 26 regisdebatisse@hotmail.fr

Jean-Paul MORERE tel : 06 67 30 03 20 jeanpaulmorere@orange.fr

qui concerteront avec les responsables des deux équipes une nouvelle programmation du match.

REPORTS DE MATCHS :

Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que :

«Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2^{ème} report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis des référents et de la commission».

De plus avec le nouveau logiciel Footclubs en cas de report il faut en faire la demande sur Footclubs dans Epreuves (championnats & coupes), Compétitions officielles, rencontres, aller dans le match concerné et faire la demande de report et l'équipe adverse doit faire le même parcours pour donner son accord et ensuite le secrétariat du District fait la modification.

SANCTIONS :

1 – Avertissements : La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.

2 – Suspensions : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise.

Par contre à **partir de trois matchs fermes** le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.

3- Participation : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire.

Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.

ENVOI FMI : Au plus tôt après la rencontre.

En cas de problème pour la réalisation d'une FMI, vous devez prendre contact avec le Correspondant FMI désigné par le District, à savoir : **M. BERTRAND Jérôme – 06 22 72 83 54** ou jerome.b8@wanadoo.fr

A l'AG du District il a été décidé qu'en cas de problème de FMI si vous n'avez pas contacté M.BERTRAND vous avez match perdu

PAIEMENT DES RELEVES FINANCIERS :

Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement. En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District ou à la LIGUE de différer l'encaissement de votre chèque.

Attention il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS après avoir reçu un mail sur la boîte ZIMBRA.

VERIFICATION DES BOITES MAILS ZIMBRA:

Il est conseillé de vérifier régulièrement vos boîtes mails pour obtenir les informations en cours et aussi éviter la saturation.

Challenge NUMEROS N°10 est reconduit par l'équipementier.

DOTATION NIKE chaque club a reçu un mail de la FFF pour un bon de réduction de 350€ sur la plateforme NIKE à utiliser avant le 30 septembre 2023.

La commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

* * * * *

► **PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion aura lieu **le mardi 16 janvier 2024 au siège du District, à 18h00 pour la commission et 19h00 pour les clubs**. Un rappel sera fait début janvier sur le site du District.

* * * * *

La Présidente :
Véronique AMBLARD

Le secrétaire adjoint :
Jean-Paul MORERE